

L'an deux mil seize, le quinze février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq février deux mil seize, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Yves HENRY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs HENRY Yves, GIROUX Bernard, MARTIN Rémi, VISTE Christian, OLIVIER Stéphane, DOURNEL Monique, EUSTACHE Gilbert, Fiant Jean, HAMEL Karine, MOUCHEL Jean-Marie et VASTEL Guy.

ABSENTS EXCUSES : BERNARD Sonia, (pouvoir à HAMEL K.), DUPARC Séverine (pouvoir à HENRY Y.) et HERTZ Didier.

SECRETAIRE DE SEANCE : Karine HAMEL

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Patrice BAHIER informant de sa démission de son poste de conseiller municipal pour des raisons personnelles et professionnelles.

Monsieur le Maire rappelle que Patrice BAHIER a été élu en 2001 à l'âge de 28 ans. Il était le benjamin du conseil. Réélu en 2008 et 2014

Au cours de ces 3 mandats, il a fait partie des commissions : Bâtiments, Voirie-espaces vert, Scolaire, Urbanisme, Communication et information, Attribution logements.

Délégué suppléant de l'association des 3 Déesses.

Délégué suppléant à la CCDD durant les 2 premiers mandats.

Monsieur le Maire regrette son départ mais respecte sa décision.

ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2016 (délibération n° 2016-01)

Afin d'avancer au plus vite les travaux dans le cabinet médical, il est nécessaire d'engager dès maintenant l'ouverture à l'arrière du nouveau cabinet. Le devis de l'entreprise LEDUC s'élève à 3 994.80 € TTC.

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'engager 4 000.00 € à l'article 2313 "immobilisations en cours".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'engager 4 000.00 € à l'article 2313
- retient le devis de l'entreprise LEDUC d'un montant de 3994.80 € TTC pour la création d'une ouverture dans le nouveau cabinet médical.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (délibération n° 2016-02)

Monsieur le Maire rappelle que l'ACSVT avait sollicité les communes de Sideville, Virandeville Teurthéville-Hague pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle en vue de fêter les 40 ans du club.

Les deux autres communes ont attribué chacune 150 €. Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer la même somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'ACSVT.

D'autre part, Monsieur le Maire propose de reconduire pour cette année les mêmes subventions qu'en 2015 aux associations.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas lieu de renouveler la subvention de 3 000 € au CCAS, ce dernier étant supprimé depuis le 1^{er} janvier 2016.

Afin de satisfaire les autres demandes de subvention auxquelles il n'est pas donné suite, un conseiller municipal demande qu'un roulement soit fait tous les ans entre les associations hors commune.

Un second conseiller municipal souhaiterait aligner le montant des subventions aux associations de la commune, mise à part l'APEV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention de reconduire les subventions aux associations tel qu'en 2015.

CREATION D'UNE COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET DELEGATION A CETTE COMMISSION (délibération n° 2016-03)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a repris les affaires sociales, suite à la suppression du CCAS au 1^{er} janvier 2016. Le Conseil Municipal avait émis le souhait de créer une commission qui statuerait sur les demandes d'aides sociales facultatives.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de créer une commission "Affaires sociales" et de reprendre dans cette commission les conseillers qui formaient le CCAS, à savoir : Y. HENRY, R. MARTIN, M. DOURNEL, S. DUPARC, G. EUSTACHE et B. GIROUX.

D'autre part, Monsieur le Maire propose de donner à cette commission une délégation pour statuer sur les demandes d'aides sociales facultatives.

Un conseiller municipal regrette que les membres hors conseil du CCAS ne soient pas associés à cette commission. Monsieur le Maire informe qu'ils n'auraient pas de voix délibérative. Néanmoins, ils seront toujours associés aux manifestations, tel que le repas des aînés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer la commission "Affaires sociales" composée des membres ci-dessus proposés par Monsieur le Maire ;
- donne délégation à la commission "Affaires sociales" pour statuer sur les demandes d'aides sociales facultatives à hauteur de 100 € par foyer.

ADHESION A LA BANQUE ALIMENTAIRE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS (délibération n° 2016-04)

Le CCAS adhère à la Banque Alimentaire, permettant de faire bénéficier les demandeurs d'aides, de colis alimentaires.

L'adhésion est de 40 € pour 2016. De plus, pour chaque coli distribué, la commune participe à hauteur de 2.10 € et le bénéficiaire à hauteur de 0.80 €.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de continuer le partenariat avec la banque alimentaire, pour la durée du mandat.

D'autre part, lors de l'adhésion, il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un suppléant. Pour information, dans le CCAS, il s'agissait de Rémi MARTIN, titulaire et Gérard LEVAVASSEUR, suppléant. Monsieur le Maire propose de les reconduire dans leur fonction jusque la fin du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la Banque Alimentaire de la Manche ;
- nomme Rémi MARTIN, représentant titulaire et Gérard LEVAVASSEUR, représentant suppléant à la Banque Alimentaire ;
- dit que les deux décisions ci-dessus vaudront jusque la fin du mandat en cours.

ADHESION AU CLIC OUEST COTENTIN (délibération n° 2016-05)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du CLIC Ouest Cotentin sollicitant une adhésion des communes avec une participation financière de 0.65 € par habitant contre 0.25 € l'an dernier et expliquant la raison de cette hausse suite à la décision du Conseil Départemental de diminuer sa participation.

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) Ouest Cotentin, situé aux Pieux, a une mission d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et de soutien aux personnes âgées et à leurs familles (accompagnement personnes endeillées, handicaps, information, prévention, services à la personne, soutien aux proches de malades, soutien familial, troisième âge / retraités).

La mairie de Virandeville redirige régulièrement vers le CLIC les personnes ayant des interrogations sur les thèmes ci-dessus.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de continuer à adhérer au CLIC Ouest Cotentin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adhérer au CLIC Ouest Cotentin pour cette année 2016 avec une participation 527.80 €, correspondant à 0.65 € multiplié par 812 habitants.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Association "Les Lutins du Cotentin"

Monsieur le Maire informe que l'Association "Les Lutins du Cotentin" a demandé que son siège social soit à la mairie de Virandeville, son président, Monsieur Christopher LECLERC, étant Virandevillais.

Cette association a pour but de permettre aux joueurs de s'initier à différents jeux de société et de pratiquer le modélisme en Basse-Normandie.

Ils demandent à bénéficier du prêt de la salle du presbytère.

2. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUI

La procédure est en marche depuis peu. Elle devrait durer 3 ans.

Un registre est en mairie et à la CCDD permettant aux propriétaires d'y inscrire leurs souhaits. Toutes les informations sur l'avancement de la procédure seront consultables sur le site internet de la CCDD.

La prochaine réunion aura lieu le 03 mars, elle aura pour but de rencontrer les exploitants agricoles.

3. Budget

La préparation du budget est fixée le vendredi 26 février à 9h00 et le vote du budget aura lieu le lundi 07 mars à 14h00

4. Eclairage au stade

Les ampoules utilisées sur les projecteurs du stade ne sont plus fabriquées. L'électricien a eu des difficultés à s'en approvisionner, il a dû chercher dans les stocks des fournisseurs, mais à l'avenir il faudra prévoir le changement des projecteurs (8 en tout).

5. Personnel communal

L'Adjoint d'animation est reçu au concours d'ATSEM. Les démarches administratives vont être lancées pour sa nomination à ce poste.

D'autre part, l'adjoint délégué étudie une réorganisation des tâches du personnel. A cet effet, il mettra en place des fiches de poste.

6. Cabinet médical

L'Adjoint délégué présente deux devis pour la réalisation de la passerelle donnant au cabinet de l'infirmier.

Le terrassement à l'arrière du cabinet sera réalisé prochainement afin d'être prêt à recevoir l'entreprise LEDUC chargée de l'ouverture.

La commission bâtiments a choisi le carrelage. Il sera fourni par POINT P pour un montant de 592.08 €.

7. Voirie

L'Adjoint délégué fait part d'une demande de deux riverains domiciliés 10 B et 10 C Les Vincents, sollicitant la commune pour la pose de caniveaux le long de leur entrée commune de 20 mètres environ. En effet, l'eau de pluie ruisselant de la route a tendance à entrer dans leur propriété. Ils vont prochainement bitumer leur cour.

La commission voirie s'est rendue sur place et propose de leur fournir les caniveaux. Mais la pose sera à leur charge et devra être réalisée par entreprise.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

D'autre part, l'Adjoint délégué informe qu'il existe maintenant du bitume concassé pour remblayer les chemins. Cela semble donner entière satisfaction et il est moins coûteux : 7.50 € la tonne.

8. Produits phytosanitaires

Un conseiller municipal rappelle qu'en 2017, l'utilisation des désherbants sera prohibée et demande ce que la commune envisage.

Certains endroits, comme autour des monuments aux morts, le gravier sera remplacé par de la pelouse.

9. Commerces

Un conseiller municipal propose que des pancartes soient installées à chaque entrée du bourg afin de promouvoir les commerces de la commune.

La séance est levée à 20h30